

REUNION DE QUARTIER DU 30 juin 2018

Rue des chardonnerets -Référent Mr BARBIER (présent)

7 personnes présentes+les élus

PROJECTION D'UN DIAPORAMA pour rappeler les questions de la rencontre précédente, faire le point sur les réponses apportées à ces différentes questions et présenter les nouveaux projets de la commune

Questions et échanges (en bleu les éléments apportés par les élus)

- Ramassage des ordures ménagères : L'organisation n'a pas été modifiée. Les jours de collecte restent les mêmes. Les perturbations sont consécutives à un mouvement social qui perdure mais semble en bonne voie d'être réglé. On constate actuellement un retour à la normale/
- Projet Sikora : Il est actuellement à l'arrêt. Rappel : parallèlement à l'aménagement de la Place Mère Eglise, il était prévu que le projet privé de Mr SIKORA, propriétaire du terrain en vis-à-vis se réalise.
Aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation, suite à un souci personnel de l'intéressé, d'envisager tout de même la réalisation des travaux, mais sans aménagement de la partie côté « ferme » dans l'attente de l'évolution de la situation
- Protection des piétons
- Date du projet place Mère-Eglise : Elle est pour l'instant maintenue. L'appel d'offres est en cours. Il faut encore choisir les entreprises. L'Inauguration est prévue lors d'une cérémonie organisée le 10 novembre
- PROJET EQUESTRE :
Projet Brichler : Présentation succincte du projet équestre qui devrait démarré en septembre 2018. Le Permis de Construire est en cours d'instruction.
Sondage des terres (pour projet haras)/ Un diagnostic est actuellement effectué sur le site. Cela peut représenté une contrainte pour le projet si des fouilles s'avéraient nécessaires après un diagnostic positif. Les propriétaires suivent cela de près.

- Changement de configuration de la ruelle du Thym : Il sera certainement nécessaire d'aménager la route jusqu'à l'entrée du haras
 - Problème d'eau ? (propre et usée) : La gestion des eaux de pluie et usées sont soumises à une étude approfondie dans le cadre du Permis de construire. Un accord a été donné pour l'ensemble de la gestion prévue sur le site.
-
- Réglementation ensilage sur la distance réglementaire : La mairie se renseignera
 - Souhait de matérialiser 3 places en face du 8 ou 9. dans la rue: la mairie donne un accord de principe mais devra étudier sur place les possibilités de matérialisation. Nous ferons le point en septembre.